

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-87

OBJET : Désignation des représentants du territoire au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) : ajustements

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Représentés	12
Absents	5

Votants	85
Abstention	3
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIÈRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Déborah MUNZER, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Eveline BESNARD représentée par Julien WEIL, Geneviève CARPE représentée par Laurent JEANNE, Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Gilles HAGEGE représenté par Olivier CAPITANIO, Michel HERBILLON représenté par Mary France PARRAIN, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN représentée par Éric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Michel DUVAUDIER

Absents :

Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Christian FAUTRE, Pascale MOORTGAT, Germain ROESCH

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU TERRITOIRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS URBAINS DU VAL-DE-MARNE (SMITDUVM) : AJUSTEMENTS

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L. 2122-7 et suivants,

VU les statuts et la composition du Syndicat mixte pour traitement des déchets urbains du Val-de-Marne,

VU la délibération du Conseil de Territoire du 9 juillet 2020 ayant procédé à la désignation de sept représentants titulaires et sept représentants suppléants, alors selon les statuts, le Territoire doit désigner treize représentants titulaires et treize représentants suppléants, qui sont un élu choisi au sein du Territoire ou un conseiller municipal d'une commune,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de rapporter la délibération du 9 juillet 2020 en la complétant par six représentants titulaires et 6 représentants suppléants,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

ABROGE la délibération du 9 juillet 2020 à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

DESIGNE les treize membres en qualité de titulaires et treize suppléants pour siéger au sein du SMITDUVM:

Délégués titulaires	Délégués suppléants
ADOMO Caroline	DAVID Jean-Paul
AMAR Sophie	LHOSTE Philippe
BEGAT Jean-Philippe	CAEDDU Jean-Luc
BERRIOS Sylvain	DELECROIX Pierre-Michel
CHEVILLARD Véronique	ASLANGUL Charles
CORNELIS Philippe	CAMBRESY Rodolphe
CROCHETON Florence	BENSOUSSAN Eric
EYCHENNE Sébastien	MARTIN Jacques JP
HOUDOT Florence	ROUSSELIN Hélène
MAGNE Marie Hélène	MIROUDOT Pierre
PEREIRA Philippe	NOEL Cédric
ROESCH Germain	PETTENI Henri

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200915-DEL20-87-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020

SAUSSEREAU Tatiana

BENHAMED Jacqueline

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 17/09/2020

est exécutoire à la date du 17/09/2020

en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 17/09/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200915-DEL20-87-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020